

# COMMUNE DE CHAMPDOTRE

## DECISION DU MAIRE N°01/2022 Portant location de deux parcelles de terrain

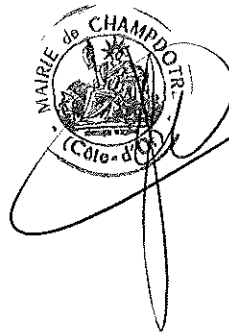
Le Maire de Champdâtre,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibérations du conseil municipal en date des 25 mai 2020 ; 11 février 2021 et 16 décembre 2021 (conformément à l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales) ;

### DÉCIDE

- de renouveler le bail consenti du 01/02/2019 au 31/01/2022 à Madame Charlène SUCHET, domiciliée 26 rue de la Gare à CHAMPDOTRE (21) concernant :
- Une parcelle de terrain située au lieu-dit « Sur le grand chemin » cadastrée ZL 22
- Une parcelle de terrain située au lieu-dit « En champée » cadastrée ZL 23
- Ces 2 parcelles ont une contenance totale de 2ha 68a 60ca.
- Le nouveau bail sera consenti pour une période de 6 ans du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2028 pour une redevance forfaitaire totale annuelle de 100 €.
- De signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.



A Champdâtre le 27/01/2022  
Le Maire,  
Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 021-212101380-20220127-D\_01\_2022-AU